Réunion instructeur DTO QAC

30 sept 2026 18h00

Participants :

- AUDEBERT Alain (FI), FAUL Jerôme (CRI), FONTAINE Thierry FI), JECHOUX Jean-Pierre (FI), LEGOUGE Aurélien (FI LAPL), PEYTOUR François (FI restreint), PIERRE Corentin (FI).
- HAVERLAN Michel, correspondant sécurité
- SOUQUIERE Liliane, représentante DTO

1. BILAN d'activité fin de saison (arrêté fin septembre)

Les chiffres présentés en séances s'avèrent être faux ; en effet, selon le type d'extraction concernant les vols d'instruction faite dans OF, les résultats se sont avérés différents.

L'origine semble venir de la saisie des vols :
A chaque vol d'instruction, penser à bien cocher la case « instruction ».

Voici les chiffres exacts arrêtés à fin septembre :

- Activité DC par rapport aux hdv totales : 28,8 %

Hdv DC	HDV tot club (inc solos)
215 h	760 h

- Hdv par instructeur :

AUDEBERT	75h44
FAUL	4h31
FONTAINE	52h02
JECHOUX	20h53
LEGOUGE	4h49
PEYTOUR	31h52
PIERRE	25h47

Il apparait clairement que l'activité d'instruction est indispensable à la vie du Club.
L'activité du DTO essentielle pour le club, doit donc être motivante pour les membres, et pour l'intérêt des élèves, en tenant compte du fait que nous n'avons que des instructeurs bénévoles.

Toute activité d'instruction doit être effectuée dans le cadre des règles des DTO, dont les réunions instruction.

2. Document DGAC : « Exigences règlementaires et pratiques recommandées pour les organismes DTO »

Ce document détaille les exigences imposées pour être et rester DTO, dont la vérification des validités des licences et VAM des instructeurs

Il sera disponible dans l'espace instructeur.

3. Bilan élèves :

L'avancement de la formation des élèves est consultable dans Smile Formation.

Un point sur les élèves actifs ou peu actifs est fait, leur « classement » dans Smile est rafraichi.

4. Organisation de la répartition des élèves :

L'affectation des élèves est faite dans l'intérêt des élèves, en fonction des qualifications des FI (et du type de formation à délivrer), ainsi que des souhaits et de la disponibilité des instructeurs et des élèves ; il faut aussi essayer de lever au plus tôt la restriction de François.

L'affectation des élèves, sera faite le plus équitablement possible en fonction des souhaits des élèves, des instructeurs et des autres contraintes.

Décision : *Lors de l'accueil des nouveaux élèves, les contraintes de l'instruction seront exposées ; après échange avec chaque élève, un instructeur principal lui sera affecté.*
Un instructeur suppléant pourra être affecté selon les besoins, pour pouvoir assurer au mieux la continuité de l'instruction.

Les avis des instructeurs présents divergent sur la possibilité pour l'élève d'avoir plusieurs instructeurs, même si tous semblent d'accord pour que les premières heures de formation soient faites de préférence par le même instructeur.

5. Proposition de planning instruction :

Ne pourrait-on pas créer des lignes de planning « élève » (comme celle des instructeurs), où l'élève inscrirait ses disponibilités ; son ou ses instructeurs auraient ainsi la possibilité de se positionner en fonction de leurs présences.
Ceci pourrait permettre d'assurer une progression plus régulière à nos élèves.
Certains FI préfèrent échanger avec leurs élèves sur un groupe whatsapp pour organiser les vols de DC.

A titre d'essai, *si la création d'une ligne de planning « élève » est possible dans OF, une expérimentation sera faite sur un élève de Thierry avec François en instructeur suppléant.*

6. SMILE FORMATION

L'utilisation de SMILE FORMATION est obligatoire au sein du DTO depuis janvier 2026.
Les livrets de suivi de formation papier ne sont plus utilisés depuis cette date.

J.P. JECHOUX n'utilise pas ce référentiel, et ne souhaite pas le faire.
De fait, il annonce en séance qu'il cherchera désormais un autre DTO pour instruire.
Il en est pris bonne note.

- Toutes les séances doivent être renseignées, puis signées par l'instructeur et l'élève.
 Attention : si les deux signatures ont été faites, pour corriger une éventuelle erreur, une action administrateur est nécessaire. (Penser à resigner la séance, une fois la correction effectuée)
- Comme décidé lors du passage à Smile Formation, les deux administrateurs sont :
 Le Responsable Pédagogique et le Représentant du DTO.

7. Point sur les passeports initiation

Les passeports initiations sont relativement délicats à gérer (ouverture, validité).
Ces vols sont des vols de formation, qui peuvent déboucher sur une formation LAPL ou PPL.
Les récents passeports réalisés ont suscité plusieurs demandes d'inscription au club.

7 passeports réalisés (6 de 1H30 et 1 de 3H00).

Sur 5 intentions de poursuivre, 4 sont concrétisés à ce jour.

8. Vol annuel avec instructeur (qui n'est pas un contrôle) :

Pour rappel, l'objectif de ce vol annuel est de maintenir un contact, d'échanger et d'assister nos pilotes.

- Après un tour de table, il s'avère que :
 Ce vol est plutôt bien appréhendé et ressenti comme constructif.
- Il ne serait peut-être pas nécessaire d'effectuer un vol de ce type sur chaque machine pour les pilotes multi-qualifiés. L'instructeur pourrait s'engager en prolongeant (ou pas) la validité de plusieurs machines.
- Ce type de vol, existe dans d'autres aéro-clubs ; certains l'utilisent pour dispenser un programme triennal de formation ou de rappels.

Une évolution des règles de ce vol pourra être envisagée en Conseil d'Administration.

Mois et saison à venir

9. Rappels généraux instruction :

- Nous actons en tant qu'instructeur pour le compte du DTO avec les avions du club, pas en instructeur indépendant.
- Notre premier Objectif : La Sécurité des vols.
 Nous devons donc être bienveillants, sans tolérer de laisser-aller.
- Vols de MDC pour la prorogation SEP :
 - Ce n'est pas un vol de complaisance : en cas d'accident, nous pourrions avoir une part de responsabilité.
 - Il existe un support pour que les instructeurs et les pilotes le préparent, accès :
 SMILE DOCUMENTS, puis :
 ESPACE INSTRUCTEURS / Manuels, guides ou documentation pour le FI / Proroger ou renouveler sa qualification de classe SEP ou TMG
 - Ils doivent être enregistrés dans Smile Formation, rubrique : *Vols maintien des compétences*

- Remarque : la réglementation permet d'effectuer cet acte en 2 vols ; cependant à ce jour, il n'est pas possible de l'enregistrer sous cette forme dans Smile (la FFA a répondu que la modification devrait être faite. Si besoin, il est souhaitable de conserver le compte-rendu en PDF).

10. PC salle de réunion :

Cet ordinateur est désormais à la disposition exclusive des instructeurs qui ont chacun un profil, pour pouvoir saisir les séances d'instruction dans SMILE FORMATION.

11. Site du Quiberon Air Club :

Sous l'accès « Membre », un accès « instructeur » a été créé.
Il va permettre l'accès direct aux référentiels d'instruction (liens, documents ou notes), afin de faciliter la standardisation et l'application des consignes du club.



12. Suivi activité des élèves :

- SMILE permet de suivre l'activité de nos élèves, pour toutes les activités d'instruction autorisées au DTO.
- Aerogligli :
 - La progression des élèves peut être consultée sur Smile (lien entre Aerogligli et Smile).
 - Un suivi précis est possible sur le site d'Aérogligli dont chaque instructeur est « Administrateur Ecole »

13. Présence « journées instruction » au club :

La majorité des instructeurs souhaite pouvoir mettre leurs connaissances à disposition des membres du QAC, en programmant des journées de présence au QAC.

Cette présence d'un instructeur permettra d'échanger sur des sujets libres, de donner des « cours » sur des sujets précis (météo, règlementation…) et même d'effectuer des vols si le besoin se fait sentir.

Pour organiser cette activité nouvelle :

1. Une information générale sera donnée via le groupe WhatsApp QAC infos.
2. Les instructeurs volontaires pourront envoyer le créneau (et l'éventuel sujet à traiter) au RP qui devra le communiquer aux membres du club en leur demandant (via un sondage Whatsapp) les intentions de participer (afin d'éviter à l'instructeur de se déplacer pour rien).

14. Infos bourses et aide du CRA et de la FFA

Aurélien effectue déjà dans un autre club le suivi et la veille des conditions d'attribution des bourses du CRA et de la FFA.
Il établit un document récapitulatif qui sera publié dans l'espace « instructeur ».

15. Patterns de tdp 1000ft

Les patterns ont été réalisés et modifiés en fonction des remarques des instructeurs.
Il sont mis à disposition de tous sur site du QAC, avec la Documentation avions.

16. Mot du représentant du DTO

- L'activité instruction a été très dynamique cet été, merci aux instructeurs d'avoir répondu à la demande. Il est très encourageant d'inscrire de nouveaux élèves à la suite de leur passeport initiation malgré le contexte économique morose.
- Rappel de l'importance de la saisie correcte des vols dans Openflyers.
- Post réunion : la demande de forfait de taxes d'atterrissage pour Vannes, jugée opportune en réunion, n'a reçu aucune réponse à ce jour.

17. Mot du correspondant de sécurité

Suite à un rappel sur les espacements avec les trajectoires des parachutistes, il est proposé d'entrainer les pilotes à réaliser des « baïonnettes », complément dans le plan horizontal à la trajectoire verticale de la remise de gaz.